

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 novembre 2018

Ordre du jour :

- | | |
|---|---------------------|
| 1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 septembre 2018 | |
| 2 - Rénovation de l'Ilot Mandret : résultat du 3 ^{ème} appel d'offre | <i>Délibération</i> |
| 3 - Lotissement Le Petit Fouquet : Validation de la Charte applicable pour la vente des lots | <i>Délibération</i> |
| 4 - Urbanisme : Validation du guide des colorations | <i>Délibération</i> |
| 5 - Voirie Communale : | |
| 5.1 validation de la longueur de voirie 2018 | <i>Délibération</i> |
| 5.2 dénomination de voie village de la Brardière | <i>Délibération</i> |
| 6 – Contrat de Ruralité 2019 : Proposition de sollicitation de subvention pour la Rue du Pré Neuf | <i>Délibération</i> |
| 7 - Déclarations d'Intention d'Aliéner | <i>Délibération</i> |
| 8 - Questions diverses | |

Étaient présents : CHABOT Fabrice, BOSSARD Francis, VIOLLEAU Stéphane, SOUDAIN Maryse, BONNIN Sylvie, GROLLIER Jocelyne, HEURION Ludmila, MANDRET Michel, MIGNE Bertrand, MONNEREAU Thierry, PINGUET Jean-Luc, METAIS Jean-Claude, PIERRET Jimmy, COURANT Frédéric, GILLET Véronique, COURANT Nicolas

Etaient absents excusés : BATY Laurent (pouvoir donné à CHABOT Fabrice), RAFFIN Stéphane (pouvoir donné à MANDRET Michel), TEILLET Sonia (pouvoir donné à GROLLIER Jocelyne)

Secrétaire de séance : MANDRET Isabelle

En préambule à cette séance M. Le Maire expose au conseil municipal que lors de la prochaine séance plénière il sera proposé au conseil d'élire des conseillers communautaires supplémentaires. En effet la constitution de la ville nouvelle des Sables d'Olonne impose une réorganisation des sièges au sein de l'Agglomération. L'île d'Olonne disposera désormais de 8 sièges et dans le prolongement des échanges avec la liste menée par Nicolas Courant, il sera vraisemblablement proposé une liste unique.

M. le Maire fait également le point sur le transport collectif puisqu'une nouvelle délégation de service est en cours d'organisation. La commune connaîtra des améliorations puisque la ligne 1 (havre d'olonne/jet d'eau) sera étendue avec 5 A/R quotidiens en passant par la gare. Les autres lignes des communes retro-littorales sont supprimées hors saison estivale.

M. Jimmy Pierret demande s'il est envisagé un nombre de points de départ plus important. M. le Maire confirme que les 3 points sont maintenus : Mairie, Vertonne et Paradis

Il informe le conseil municipal qu'un service de location vélo avec assistance électrique sera désormais possible avec Oléane pour combler transports de courte distance. Il sera proposé un coût de 80 Euros/mois. Enfin 2 bus électriques seront testés sur la ligne 2 et des chemins cyclables sont également en cours d'étude

M. Nicolas Courant demande s'il existe un projet pour sécuriser la Route des Marais qui est dangereuse en vélo. De même pour un autre tronçon entre le rd point de la Brochetière et la gare d'Olonne

1 – Ilot Mandret : Appel d'offre n°3

M. le Maire rappelle qu'un appel d'offre a été publié du 22 mai au 6 juin 2018. Le marché de travaux a été proposé en 9 lots. Sur validation du conseil municipal du 25 juin 2018, 6 lots ont été attribués et 3 lots ont fait l'objet d'une nouvelle procédure mais déclarés infructueux le 24 septembre dernier.

Une troisième procédure vient de se finaliser avec les offres suivantes

	Estimatif (HT)	Offres (HT)	
Lot 3 – Couverture tuiles	18 000,00 €	BENAITEAU SAS	33 900,00 €
		GARANDEAU	58 000,00 €
Lot 4 – Menuiseries extérieurs PVC	6 500,00 €	RICHARD Denis SARL	8 852,45 €
		LOUE SARL	7 867,00 €
Lot 8 – Peinture	7 000,00 €	AU PLAISIR DES COULEURS	10 986,04 €

Après échange, le conseil municipal, à l'UNANIMITE décide de retenir les offres suivantes :

- Lot 3 : Entreprise Benaiteau pour un montant de 33 900,00 €
- Lot 4 : Entreprise Loué pour un montant de 7 867,00 €
- Lot 8 : Entreprise Au plaisir des couleurs pour un montant de 10 986,00 €

M. Stéphane Violleau rappelle qu'une conférence de presse avec les associations a été organisée afin d'exposer le fonctionnement des ces futures salles à vocation musicale. Il s'agit également de valoriser l'entrée de bourg.

2 – Lotissement le Petit Fouquet : validation de la charte de vente et du calendrier

M. le Maire rappelle que ce projet mené à bien avec deux propriétaires privés est actuellement opérationnel pour la cession des lots dont la commune est propriétaire

La commission s'est réunie le 23/10 pour établir les critères de la charte et le 7/11 afin de valider la présentation en conférence de presse. Pour rappel les critères d'attribution validés par le conseil municipal du 25 juin 2018 sont les suivants :

- jeunes ménages à ressources modérées
- Vente – 20 % par rapport aux ventes déjà réalisées
- Primo-accédent en priorité
- Habitants de l'île d'Olonne et agglomération
- Critères PSLA
- Niveau de revenus
- Nombre d'enfants

Le calendrier est établi comme suit

Calendrier prévisionnel	
Retrait des dossiers de candidature	Du 1 ^{er} décembre 2018 au 10 janvier 2019
Dépôt des dossiers de candidature complets	Avant le 15 janvier 2019 à 17h en Mairie
Sélection des candidats et proposition des lots	Entre le 15 janvier 2019 et le 15 février 2019
Acceptation des lots par les candidats	Sous 8 jours à réception de la proposition

Le conseil municipal approuve cette procédure à l'UNANIMITE

3 – Voirie Communale : validation de la longueur de voirie 2018

M. le Maire rappelle que la longueur de voirie fait partie des critères d'attribution de la Dotation Globale de Fonctionnement. Il est donc nécessaire de l'ajuster chaque année.

Le conseil municipal valide l'intégration des voies suivantes à l'UNANIMITE

Voie nouvellement classée	
RUE DES SALICAIRES	262
ALLEE DES STATICES BLEUS	152
RUE DES EGLANTINES	347
ALLEE DES MOTTEES	91
RUE DES ALBIZIAS	47
RUE DE LA GARENNE	391
TOTAL GENERAL	38,373

4 – Voirie Communale : Dénomination d'une voie de la Brardière

M. le Maire rappelle que la dénomination des voies est nécessaire à l'identification et la création d'adresses mais également primordiale pour l'accès rapide des secours. Il est ainsi proposé au conseil municipal de dénommer la voie ci-dessous



La commission Urbanisme propose Rue de la Fleur de sel ou Rue des Mulons. Le conseil municipal valide à l'UNANIMITE Rue de la Fleur de sel

5 – Contrat de Ruralité 2019 : Proposition de sollicitation de subvention

M. la Maire rappelle que le soutien financier de l'état passe également par le Contrat de Ruralité et qu'il faut désormais valider les projets 2019. C'est Les Sables d'Olonne Agglomération qui porte le projet global et perçoit les aides. D'un commun accord il a été validé que l'agglo garde 70 % de ce montant pour les projets communautaires et les communes membres reçoivent les 30 % restants. Ces projets devront être totalement réalisés en 2019.

Après avoir étudié trois possibilités : finaliser l'aménagement des voiries du bourg, la tranche 2 de l'église ou la Rue du Pré Neuf, Il est ainsi proposé au conseil municipal de retenir la seconde tranche de réfection et sécurisation de la Rue du Pré Neuf. En effet il s'agit d'une voie structurante pour la commune et qui est particulièrement sensible du fait de l'accès au camping. C'est également une voie de liaison principale vers le bourg.

M. Francis Bossard rappelle qu'il va être nécessaire de ravoir intégralement le réseau d'eau pluvial mais également que le tapis routier sera pour sa part pris en charge par Les Sables d'Olonne Agglomération dans le cadre des compétences qui lui incombent. Ce coût est estimé à 28 000 €.

Le budget prévisionnel communal serait alors le suivant alors que d'autres sollicitations de subventions interviendront probablement et seront proposées au conseil municipal

Dépenses (HT)		Recettes	
Travaux aménagements	105 936,00 €	Contrat de Ruralité	50 000,00 €
Réseau Eaux pluviales	52 705,00 €		
Signalisation	5 260,41 €	Autofinancement	140 901,41 €
Espaces Verts	3 000,00 €		
Eclairage public	24 000,00 €		
TOTAL	190 901,41 €		

Le conseil municipal valide le principe de ce projet, son budget prévisionnel et la sollicitation de subvention à l'UNANIMITE

6 – Déclarations d'Intention d'Aliéner

M. le Maire rappelle qu'il n'a pas souhaité recevoir cette délégation du conseil municipal et invite alors l'assemblée à se prononcer sur les DIA présentées.

Le conseil municipal décide de ne pas préempter les biens suivants, M. le Maire ne prenant pas part lui-même au vote

- AA 267 et 244 : Habitation + Terrain – 25 Rue Georges Clémenceau
- E 572 et 1945 : Marais
- E 732, 733, 734, 735, 738, 739, 756, 757, 758, 759: Marais
- AC 340 : Terrain – 21 Rue du Hameau du clocher
- AI 126 : Habitation + Terrain – 9 Rue de la Touche
- AE 211: Terrain – La Brochetière
- AO 284 : Habitation + Terrain – La Brardière
- E 584, 585, 586, 587 : Marais Motterie
- E 558 : Marais Fief de la Gourdonnerie

7 – Questions diverses

- Mme Maryse Soudain rappelle que dans le cadre des commémorations de l'Armistice une journée conjointe avec les 2 écoles et la bibliothèque a été organisée. De nombreux enfants étaient présents aux commémorations et ce sont plus de 120 livres dédicacés qui ont été remis. La semaine prochaine une visite en EHPAD permettra à Coline Dévé de présenter à nouveau son ouvrage.

- Mme Maryse Soudain rappelle également que l'organisation du gouter des aînés est en cours de finalisation et que les élus qui souhaitent être présents doivent se manifester rapidement. Enfin une opération de don du sang aura lieu salle du Pré Neuf le 9 décembre prochain

- M. le Maire informe que les Vœux se dérouleront le vendredi 25 janvier dans une forme qui sera probablement modifiée et qui est en cours de préparation

- M. Stéphane Violleau rappelle que le travail de transcription demandé autour des écrits de l'abbé Paillot est en attente d'autorisation de l'évêché. Son coût n'est pas encore connu et une participation de la commune semble inévitable. Il sollicite l'avis du conseil municipal sur la poursuite de ce projet. M. Thierry Monnereau fait part de l'intérêt de poursuivre car il n'existe que peu d'écrits sur l'histoire ancienne de la commune. M. Nicolas Courant souhaite rester attentif au coût que cela entraînera

- M. Stéphane Violleau indique que l'Association « A propos » pourrait venir au mois d'Avril présenter une exposition que l'architecture des Sables d'Olonne.